

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Demandes de subventions départementales formulées par des associations et organismes à caractère éducatif - Année 2019 : 3ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique éducative volontariste, le Département attribue des subventions à des associations et organismes à caractère éducatif pour leur fonctionnement général, et pour la mise en œuvre de projets éducatifs, tels le suivi de collégiens en difficulté.

Le rapport présente les subventions aux associations qui figurent dans le tableau annexé. Il est précisé le contenu de chaque projet et le montant de la subvention proposée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL